

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

---

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CF80

présenté par  
Mme Berger, rapporteure

-----

### ARTICLE 11 TER

A l'alinéa 10,

substituer aux mots :

"voie d'avenant",

les mots :

"la voie d'un avenant".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.